

GE_GERICHTE ACJC/1422/2012 vom 8. Oktober 2012

GE Cour de justice, 2012-10-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_1422_2012

FR: GE_GERICHTE ACJC/1422/2012 du 8 octobre 2012

IT: GE_GERICHTE ACJC/1422/2012 del 8 ottobre 2012

Regeste

Résumé: GARANTIE NON VERSÉE SUR UN COMPTE - RESTITUTION - INTÉRÊTS
Dans la mesure où la garantie de loyer, payée en main du bailleur lors de la conclusion du bail, n'a pas été placée sur un compte bancaire, c'est l'intérêt moratoire à 5% l'an, correspondant à la libre disposition de la somme d'argent en question, au sens de l'art. 104 CO, qui est applicable à la créance en restitution du montant de la garantie.

Volltext

Résumé: GARANTIE NON VERSÉE SUR UN COMPTE - RESTITUTION - INTÉRÊTS
Dans la mesure où la garantie de loyer, payée en main du bailleur lors de la conclusion du bail, n'a pas été placée sur un compte bancaire, c'est l'intérêt moratoire à 5% l'an, correspondant à la libre disposition de la somme d'argent en question, au sens de l'art. 104 CO, qui est applicable à la créance en restitution du montant de la garantie.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER;SÛRETÉS;GARANTIE BANCAIRE;INTÉRÊT MORATOIRE

Normes: Normes: CO.257e; LGFL.1.a11; LGFL.3

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.